

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 14 AVRIL 2022 A 19H00

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Vingt Deux, le **14 AVRIL A 19H00**

Extrait affiché le :
15 avril 2022

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

2ème séance 2022

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjointes, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, M. EVRARD Luc, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, Mme TRARBACH Carole, Mme ELI Emilie, Monsieur BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Convention pour
l'utilisation et l'animation
du futur Pumptrack.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. COLIN Joël à Mme FERREIRA-PIERRAT Maria
Mme CLANCHÉ Ghyslaine à Mme DUPONT Virginie
Mme RUYER Christine à Mme ADAM Nathalie
Mme BENOIT Marie-Hélène à M. CHMIDLIN Stéphane
M. BAUDONNEL David à Mme TRIQUET Nadia
Mme SCHILLINGER Stella à M. RAMBOURG Bernard

Absents excusés :

M. PIERRAT-LABOLLE Julien

N° 41/2022

Secrétaire de séance : Mme TRARBACH Carole

Parmi les nombreuses associations qui utiliseront le nouvel équipement, certaines en feront un support d'animation régulier. Pour cette raison, comme le précise, Madame Nadia TRIQUET, Adjointe aux Sports, il convient alors de passer une convention avec ces dernières pour prévoir une utilisation hebdomadaire. La collectivité est d'ailleurs prête à signer deux conventions ; l'une avec le C.S.A Raonnais et l'autre avec l'association Archipel.

Ces explications apportées,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n°94/2021 et n°40/2022 prises par le Conseil municipal approuvant le projet de pumptrack.

Considérant qu'il a été décidé d'implanter un équipement sportif de type pumptrack chemin de la Belle Orge et que la conception du projet sera lancée dans les prochains mois ;

Considérant que différentes structures, telles que les associations sportives ou éducatives et les établissements d'enseignement, pourront bénéficier de cet équipement ;

Considérant que dans ce cadre, il est proposé à certaines associations dont le pumptrack sera un support d'animation régulier de signer une convention avec la commune pour prévoir une utilisation hebdomadaire ;

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré :

APPROUVE par 26 voix, hors celle de Monsieur Stéphane CHMIDLIN qui s'abstient ainsi que de celle de Madame Marie Hélène BENOIT lui ayant donné procuration, le projet de convention avec les structures qui seront utilisatrices du pumptrack ;

AUTORISE par 26 voix, hors celle de Monsieur Stéphane CHMIDLIN qui s'abstient ainsi que de celle de Madame Marie Hélène BENOIT lui ayant donné procuration, Monsieur le Maire ou son représentant, Madame l'Adjointe aux Sports, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document permettant sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,